

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 136 (1991)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Des problèmes avec le militaire? : Des offices de consultation de l'Église évangélique réformée du canton de Berne pour les problèmes liés au service militaire  
**Autor:** Furrer, Jean-Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345141>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ***Des problèmes avec le militaire?***

**Des Offices de consultation de l'Eglise évangélique réformée du canton de Berne pour les problèmes liés au service militaire**

par le colonel Jean-Jacques Furrer

Il y a quelques années, l'Eglise évangélique réformée du canton de Berne a instauré un Office de consultation ouvert aux objecteurs de conscience.

Cet office bénéficiait d'un appui financier de la part de l'Eglise, soit d'un subside s'élevant à Fr. 5000.- versés dans les années 1986 à 1989.

De nombreux citoyens protestants n'approuvaient pas cette dépense, car ils ne voulaient pas que l'argent de leur impôt ecclésiastique serve au soutien d'un tel office de consultation. Une pluie de lettres de protestations s'est alors abattue sur le bureau du Conseil synodal. Certains paroissiens ont même très officiellement démissionné de l'Eglise<sup>1)</sup>.

En 1989, le Grand conseil des paroisses de la Ville de Berne a accepté à l'unanimité une augmentation de l'impôt ecclésiastique de 1,5%<sup>2)</sup>.

Mais les électeurs de la grande paroisse évangélique réformée de la Ville de Berne ont refusé, les 9 et 10 décembre 1989, le budget prévoyant cette augmentation de l'impôt ecclésiastique.

En 1990, il fut à nouveau question de verser ce subside de Fr. 5000.- à ce fameux Office de consultation pour objecteurs mais, cette fois-ci, le Synode a, par 90 voix contre 59, refusé ce subside. On a alors proposé la création parallèle d'un Office de consultation ecclésiastique pour les problèmes liés au service militaire, mais cette proposition a été refusée, car elle aurait fait plus ou moins double emploi.



*Affichette que l'on peut voir dans les transports en commun, entre autres, de Berne et de Bienne...*

Dès lors, on a renoncé aux anciens offices ouverts aux seuls objecteurs qui déplaçaient à trop de gens et on s'est limité aux nouveaux «Offices de consultation ecclésiastique pour les problèmes liés au service militaire» qui doivent fonctionner dans chacun des 21 arrondissements ecclésiastiques. Cette organisation comptait, au moment du démarrage, le 3 septembre 1990, 11 conseillers disponibles (pasteurs, psychologues, etc.) dans 10 des 21 arrondissements.

Jusqu'à présent, lorsqu'un problème militaire se présentait hors des périodes de service, on s'adressait au chef de section de son domicile et ce personnage, très au cou-

<sup>1)</sup> En 1970, il y avait en ville de Berne 115 000 paroissiens protestants inscrits, en 1989 il n'y en avait plus que 85 000 (diminution de 26%). Durant la même période, le nombre d'habitants de la ville a passé de 160 000 à 135 500 (soit - 15,5%).

<sup>2)</sup> L'impôt ecclésiastique varie de 5 à 13% de l'impôt cantonal, suivant les communes.

rant des questions militaires, a bien souvent aidé à surmonter maintes difficultés.

Par ailleurs, le travail des conseillers mis à disposition par l'Église bernoise est rétribué.

Pour un premier contact, le conseiller reçoit Fr. 60.-. Si l'activité est prolongée, une indemnité forfaitaire de Fr. 150.- est versée au conseiller. Un crédit de Fr. 20 000.- a été mis à la disposition de cet Office de consultation, somme basée sur une estimation de 100 conseils uniques (= Fr. 6000.-) et de 30 cas à suivre (= Fr. 4500.-) durant la première année de «mise en train».

Les indemnités mentionnées ci-dessus ainsi que le crédit de Fr. 20 000.- ont été publiés dans *Passage* N° 1/1990.

Ce service de consultation a un bureau central établi à la Bürenstrasse 12 à Berne

(031 45 05 05) qui indique le nom du conseiller localement compétent à ceux qui s'adressent au numéro de téléphone indiqué sur l'affiche (voir illustration).

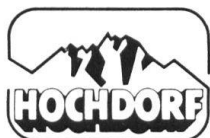
Il est évident que l'activité de cet Office a suscité des réactions diverses, positives et négatives.

Il est intéressant de relever à ce propos la réaction du secrétaire central de la SSO qui a écrit:

«Je vous félicite pour votre initiative et j'espère qu'elle sera largement imitée...»

J'aimerais vous suggérer d'étudier une éventuelle possibilité de faire connaître votre action dans toute la Suisse et d'en publier les premiers résultats dans les trois revues militaires.»

J.-J. F.



# Héliomalt

avec 12 vitamines  
et beaucoup  
de matières minérales

donne de la force pour 2